

Décision n° 02-698 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 septembre 2002 relative au changement de la dénomination sociale de la société Trading.com en Tradingcom Europe

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment l'article L. 34-1 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2000 autorisant la société Trading.com à fournir le service téléphonique au public;

Vu la demande présentée le 2 août 2002 par la société Trading.com, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 423 859 842 et sise au 137 boulevard Voltaire – 75011 Paris, complétée par le courrier enregistré le 13 août 2002 ;

Après en avoir délibéré le 3 septembre 2002,

Décide :

Article 1 – Sont approuvés :

- le rapport d'instruction relatif au changement de dénomination sociale de la société Trading.com ;
- le projet d'arrêté associé.

Article 2 – Le président de l'Autorité est chargé de transmettre à la Ministre déléguée à l'industrie le rapport d'instruction et le projet d'arrêté annexés à la présente décision.

Fait à Paris, le 3 septembre 2002,

Le président,

Jean-Michel Hubert